



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 12 juin 2025

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 12 juin 2025 à 9h30, dans l'amphithéâtre Gaston de Bonneval des archives du conseil départemental à Bourges.

Sur 43 voix que compte la CLE, 23 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

L'ordre du jour était le suivant :

OUVERTURE DE LA SEANCE	2
1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 11 MARS 2025	2
2 AVIS DE LA CLE : DEMANDE DE DROIT DE PREEMPTION SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DU PORCHE.....	2
3 QUESTIONS DIVERSES.....	3
3.1 PERSPECTIVES DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CLE	3
3.2 COMMISSION QUALITE DE L'EAU.....	4
3.3 AUTRES QUESTIONS :	4

OUVERTURE DE LA SEANCE

Liste des excusés et pouvoirs (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu)

M. BRUGERE accueille les participants, dresse la liste des personnes excusées et des pouvoirs donnés et édicte ensuite l'ordre du jour. Il indique que pour le point 2 à l'ordre du jour, la présentation sera faite par M. STOQUERT et M. BROCHIER, mais ce dernier étant souffrant, il est en visioconférence pour mener cette présentation.

1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 11 MARS 2025

Le document est joint au présent CR – [disponible ici](#)

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2 AVIS DE LA CLE : DEMANDE DE DROIT DE PREEMPTION SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DU PORCHE

Ce dossier fait l'objet d'une 2nd instruction. Le support de présentation est [disponible ici](#) (diapo 4 à 24).

Suite à la diffusion de la diapo 9, Mme RAILLARD précise qu'un courrier permettant une dérogation temporaire à Bourges Plus mais aussi Avord est en cours de signature par le Préfet. Cela fait suite à la détection au-dessus des normes de molécules de chloridazone desphényl, molécule de dégradation d'un pesticide, le chlotidazone, principalement utilisé dans la culture de betteraves.

M. BROCHIER précise que Bourges Plus étudie la possibilité d'augmenter la dilution des eaux du Porche par les eaux d'Herry en Loire, dilution mise en place historiquement nécessaire pour faire baisser les taux de nitrates. Toutefois, cette hypothèse semble fragile techniquement et nécessiterait des investissements, car les infrastructures existantes (canalisations, pompes etc) pourraient ne pas être suffisamment dimensionnées.

Mme VIDALIE complète en indiquant qu'on fait face à un enjeu conséquent puisqu'en parallèle il est demandé de diminuer les prélèvements en Loire.

Les échanges portent sur le fait que les tendances de concentration sur les nitrates ont globalement baissé mais que la réponse du milieu est complexe et sûrement décalée dans le temps. Également que l'on subit les conséquences des pratiques passées. Toutefois il paraît nécessaire de préserver les habitants et usagers futurs de nos pratiques actuelles.

Les participants s'accordent sur la nécessité d'accompagner le changement des pratiques agricoles.

M. LAMELOT regrette que la demande de droit de préemption ne comporte pas de détail sur le volet économique de la préemption (filières, PSE, obligation de mise en prairie, friche... ?). Sans engagement sur ces principes avec Bourges Plus, avec qui les discussions sont constructives aujourd'hui, il redoute des exigences de plus en plus extrêmes à l'avenir.

Considérant :

- la demande de droit de préemption sur les secteurs les plus critiques vis-à-vis de la protection de l'eau de l'aire d'alimentation de captage du Porche par Bourges Plus, ce qui répond à la recommandation de la CLE du 4 juillet 2024 ;
- l'objectif de conservation de l'usage agricole des terres, mais en ajoutant des clauses environnementales aux baux ruraux afin d'accélérer et de pérenniser les pratiques agricoles favorables à la protection de la ressource en eau ;
- les éléments présentés ce jour par Bourges Plus ;

La CLE :

- note que ce droit de préemption vient diversifier un panel d'outils opérationnels de stratégie foncière et contractuels mis en place sur l'aire d'alimentation du captage du Porche ;
- note qu'intrinsèquement ce droit s'inscrit dans une poursuite d'effets sur la ressource en eau à très long terme ;
- **donne un avis favorable** à cette demande de droit de préemption ;
- **souligne et recommande le maintien de la dynamique contractuelle d'accompagnement technique et économique des acteurs agricoles de l'aire d'alimentation de captage pour la protection de la ressource en eau à court et moyen terme.**

RESULTAT DU VOTE : APPROUVE - 3 CONTRE - 3 ABSTENTION – **17 POUR** / 23 VOTANTS

➤ *Départ de M. DUPERAT, Mme MILLERAT-DALDIN et M. VALLEE*

3 QUESTIONS DIVERSES

La présentation est annexée au présent compte-rendu – [disponible ici](#) (diapo 25 à 33).

3.1 Perspectives de modification du règlement intérieur de la CLE

Les participants sont favorables à la proposition de donner la possibilité de détenir 2 mandats.

Les échanges portent sur le nombre d'absences consécutives d'un membre pour enclencher la procédure de proposition d'un nouveau membre. Les participants s'accordent sur le fait que c'est une procédure à mobiliser et que 4 absences consécutives semblent déjà montrer le désintérêt de l'entité pour les travaux de la CLE.

Il est demandé à l'animatrice de faire un tableau de synthèse des présences/absences des membres en amont de la réunion de décision de modification du règlement intérieur.

Les échanges portent ensuite sur l'intérêt de la visio ; les participants expriment toutefois le souhait de faire une réunion en présentiel au moins une fois par an. Les difficultés liées au vote à bulletin secret de façon dématérialisés sont également évoquées : à ce stade les réunions nécessitant ce type de vote seront maintenues en présentiel. Les réunions plus « techniques » (Bureau de CLE, commissions de travail) pourraient également être proposée en visio, avec un format mixte visio/présentiel si possible.

3.2 Commission qualité de l'eau

La liste des entités à convier à la commission gestion quantitative est soumise aux membres de la CLE (habituellement c'est en Bureau de CLE qu'elle est fixée).

M. ICK demande pourquoi un seul syndicat agricole professionnel est convié ? Mme FALQUE indique que ce Syndicat avait fait une demande pour intégrer la CLE et la réponse donnée par la CLE avait été une proposition de participer aux commissions thématiques. Les autres Syndicats professionnels n'ont jusqu'alors pas émis le souhait de participer aux travaux des CLE, même s'ils sont conviés dans d'autres démarches interconnectées (Concert'eau Cher principalement). Les acteurs agricoles se chargent d'indiquer aux autres syndicats professionnels cette possibilité et qu'ils envoient une demande s'ils le souhaitent.

Il est convenu, au regard de la thématique, de convier des représentants du secteur industriel (CCI, CMA, Triballat, Monin...) ainsi qu'évaluer le nombre de collectivités productrices d'eau potable et les convier si cela ne fait pas trop de participants, et de ne pas convier l'ARECABE (qui participe par ailleurs à la commission gestion quantitative).

3.3 Autres questions :

M. LAMY demande s'il est possible d'avoir le retour de la consultation électronique du Bureau de CLE sur le programme de mesure du prochain SDAGE Loire Bretagne ? M. BRUGERE indique que les retours sont attendus encore aujourd'hui et que Cécile fera la synthèse et le retour aux membres dès qu'elle aura pu traiter les éléments. Il indique que si les remarques et propositions de complément ne changent pas le fond de la proposition initiale il validera, sinon un nouvel avis sera soumis aux membres.

NB post-réunion : la synthèse des débats du Bureau de CLE sur ce point a été transmise le 16 juin et [est consultable ici](#).

M. BRUGERE remercie les participants et lève la séance à 12h00

Liste des personnes présentes ou représentées lors de la séance 12 juin 2025 à Bourges

1^{er} Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

M. BERTAUX, Maire de Saint-Denis de Palin
M. CHALOPIN, Maire-adjoint de Berry-Bouy
M. CLAVIER, Maire de Morogues,
Mme MILLERAT-DALDIN, Maire de Valigny
Mme PAJON, Maire-adjointe de Saint Martin d'Auxigny

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BRUGERE, Conseiller départemental du Cher

Représentants des intercommunalités :

M. BENOIT, Président du SIVY
M. DUPERAT, vice-Président de Bourges Plus
M. MOREAU, Président du SIAB3A
M. PESKINE, Vice-président du PETR Centre Cher

2^{ème} Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations

M. ICK, représentant la Chambre d'Agriculture du Cher
M. LAMELOT, Président de l'UDSIGE
Mme. LAMY, représentant Nature18
M. LANOUGUERE, représentant le Comité départemental du Cher de Canoé Kayak
M. SEYTEL, représentant AREA berry
M. VALLEE, Président de la FDAAPPMA du Cher

3^{ième} Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. BOUR, représentant la DREAL Centre Val de Loire
Mme JARRY représentant l'Office Français de la Biodiversité
M. MARQUES, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Mme RAILLARD représentant l'Agence Régionale de Santé
Mme RAYNAUD, représentant le Préfet de l'Allier – *pouvoir à DDT 18*
Mme SAILLARD, représentant la DDT du Cher
Mme VIDALIE, représentant le Préfet du Cher

Absents excusés :

Mme CARRE, Conseillère départementale de l'Allier
M. DELEUZE, Maire de Verneuil - Vice-Président de la CLE

Assistaient également :

Mme ARDIET, animatrice Concert'eau, EP Loire
Mme BOSIO, conseillère agro-environnementale, Chambre d'Agriculture du Cher
M. BROCHIER, animateur Eau et Alimentation durable, Bourges Plus (*en visio*)
Mme FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire
M. LAMY, administrateur Nature18
M. STOQUERT, Vice-président de Bourges Plus
M. VALENZUELA, chargé de mission, FDPPMA18
Mme VILLEMENIN, cheffe du service de l'eau, Conseil départemental du Cher